

Organisé par l'Association Le printemps du grand âge – EHPAD Château de Beaurecueil

Pour tout renseignement : 04.42.37.95.00 ou [animation@ehpad-beaurecueil.fr](mailto:animation@ehpad-beaurecueil.fr)

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER Du 28 juin 2025 de 07h00 à 15h00

Nom : .....	Prénom .....	
Adresse : .....		
Tél : .....	Email : .....	
Tarif : 8 € l'emplacement de 2 mètres. Je réserve :	1 X emplacement à 8 € =	8.€
+ 2 € les 2 mètres supplémentaires. Je réserve : .....	mètre supplémentaire = .....	€
Total : .....		€

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

*En vertu de l'article R321 – 9 du Code Pénal*

Je soussigné(e) (nom et prénom) : .....

Adresse : .....

N° carte d'identité : .....ou n° de permis de conduire .....

Certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type Braderie ou Vide grenier au cours de l'année 2025

Fait à ..... Le .....

Signature

### CONDITIONS GENERALES

- ♣ Aucun remboursement n'est possible après l'inscription quel que soit le motif. Cette manifestation est un vide grenier, vous êtes donc responsable de votre étalage.
- ♣ L'association Le printemps du grand âge et l'EHPAD Château de Beaurecueil décline toutes responsabilités (vol, casse, type de produits vendus, ...).
- ♣ Seuls les membres de l'association Le printemps du grand âge sont habilités à gérer les emplacements
- ♣ L'association Le printemps du grand âge se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente du produit fait tort à l'organisateur.

### Votre inscription ne sera validée que si nous recevons :

- ✓ Le formulaire correctement rempli, daté et signé
- ✓ Espèce ou chèque libellé à l'ordre de l'association Le printemps du grand âge (ne pas agraffer le chèque) à envoyer cf. article 5
- ✓ L'attestation sur l'honneur correctement remplie, datée et signée
- ✓ La photocopie recto verso de votre pièce d'identité (**non prise en compte de la demande si photocopie non fournie**)

**Date de clôture des inscriptions le 25 juin 2025**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement :

Fait à ..... Le .....

Signature (précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Organisé par l'Association Le printemps du grand âge – EHPAD Château de Beaurecueil

Pour tout renseignement : 04.42.37.95.00 ou [animation@ehpad-beaurecueil.fr](mailto:animation@ehpad-beaurecueil.fr)

### PRÉSENTATION

**ARTICLE 1ER** : Le vide grenier est organisé par l'Association « Le printemps du grand âge » de 7h00 à 15h00. Cette vente au déballage est localisée dans le jardin de l'EHPAD Château de Beaurecueil, 195 avenue Sylvain Gautier 13100 BEAURECUEIL.

### CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

**ARTICLE 2 – Conditions de participation** : Cette manifestation s'adresse aux **particuliers** quel que soit leur lieu de domiciliation.

**ARTICLE 3 – Marchandises vendues** : Les particuliers ne pourront vendre que des objets personnels et usagés. Les emplacements devront obligatoirement correspondre à l'activité déclarée lors de l'inscription et être tenus par les personnes désignées sur le formulaire d'inscription. Les copies de CD ou DVD, tous objets immoraux, ainsi que les matériaux de construction, les armes en état de fonctionner, les animaux vivants et les produits alimentaires cuisinés ou non SONT STRICTEMENT INTERDITS à la vente.

**ARTICLE 4 – Droits de place** : Le droit de place est fixé à 8 € l'emplacement de 2 mètre linéaire, tout mètre supplémentaire est au tarif de 2 €. **Véhicule autorisé sur l'emplacement.**

**ARTICLE 5 – Modalités d'inscriptions** :

\* Avant le 25 juin 2025 :

\* Envoi du formulaire d'inscription avec les documents nécessaires à sa validation accompagné du règlement à l'adresse :  
Lorène GUILLET – EHPAD CHATEAU DE BEAURECUEIL 195 AVENUE SYLVAIN GAUTIER – 13100 BEAURECUEIL

\* Par mail : envoyer vos coordonnées à l'adresse suivante : [animation@ehpad-beaurecueil.fr](mailto:animation@ehpad-beaurecueil.fr) (En retour, nous vous enverrons la confirmation d'inscription par mail)

\* Les emplacements seront attribués par l'association Le printemps du grand âge le jour de la manifestation

**ARTICLE 6 – Pièces à fournir lors de l'inscription** :

Pour chaque inscription, les personnes devront présenter le formulaire d'inscription rempli et signé + photocopie de la CNI ou permis de conduire en cours de validité.

**ARTICLE 7 – Modalités de réservation** : Toute inscription ne sera ferme et définitive que lorsque les pièces demandées seront transmises à l'association, avec la totalité du paiement des droits de place.

**ARTICLE 8 – Modalités de paiement** : En espèces ou par chèque à l'ordre de l' « Association Le printemps du grand âge ».

**ARTICLE 9 – Réclamation, remboursement**: Toute inscription est considérée comme ferme et définitive et ne pourra donc faire l'objet de quelconque remboursement, réclamation sauf en cas d'annulation de l'évènement par les organisateurs.

Organisé par l'Association Le printemps du grand âge – EHPAD Château de Beurecueil

Pour tout renseignement : 04.42.37.95.00 ou [animation@ehpad-beaurecueil.fr](mailto:animation@ehpad-beaurecueil.fr)

### ORGANISATION LE JOUR DE LA MANIFESTATION

**ARTICLE 10 – Déballage des marchandises - Respect des métrages** : Le déballage des marchandises et l'installation du stand pourront débuter de 7h00 à 9h00. Les exposants devront observer une discrétion particulière lors du déballage afin de ne pas troubler le repos dominical des habitants du Château et riverains.

L'installation des marchandises devra respecter le métrage attribué sur le formulaire d'inscription. Un numéro de stand vous sera attribué.

Aucune marchandise ne devra être exposée sur les portails et murs de l'établissement. Les personnes exposant face à face sur une même chaussée, devront laisser obligatoirement un passage de 2.50 mètres minimum en milieu de chaussée afin d'assurer la circulation des véhicules de secours et de services.

**ARTICLE 11 – Contrôles** : Chaque exposant devra pouvoir présenter sa pièce d'identité au nom de la personne inscrite à tout moment en cas de contrôles. Toute personne ne pouvant pas justifier auprès des contrôleurs de son autorisation d'exposer se verra dans l'obligation de quitter sur le champ l'emplacement.

**ARTICLE 12 – Remballage Des Marchandises** : Le remballage des marchandises et le rangement du stand devront débuter dès 15 heures. L'ensemble des étalages et marchandises devront être entièrement débarrassés pour 16 heures au plus tard. Les exposants seront tenus de ne laisser aucun objet dans le jardin du Château de Beurecueil et de récupérer la totalité de leurs objets non vendus. Les détritrus devront être enfermés dans les sacs poubelles apportés par vos soins.

**ARTICLE 13 – Stationnement des véhicules** : Les exposants pourront stationner leur véhicule sur leur stand dans l'enceinte du parc du Château de Beurecueil. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dégradation d'un véhicule.

**ARTICLE 14 – Relations entre exposants et acheteurs** : L'Association organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de tromperie sur une quelconque vente de marchandise entre acheteurs et exposants.

**ARTICLE 15 – Annulation ou report de la manifestation** : En cas de conditions climatiques défavorables, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter cette manifestation, et ce, à sa libre appréciation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

### **RESPECT ET MODE DE DIFFUSION DU PRÉSENT ARRÊTÉ**

**ARTICLE 16 – Respect et sanction** : Chaque exposant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepte toutes les clauses. Toute fausse déclaration faite lors de l'inscription et toute infraction constatée le jour de la manifestation, entraîneront une exclusion immédiate du contrevenant de la brocante par les forces de Police, voire d'éventuelles poursuites, et ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Avec les remerciements de l'association Le printemps du grand âge